



PROCÈS-VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 4 juillet 2021 tenue en visioconférence depuis Schnersheim, 2 route de Fessenheim.

L'Assemblée Générale ordinaire 2019-2020 tenue en visioconférence vient après le report, pour raison sanitaire, de celle de 2020. Seule une dizaine d'adhérents s'étaient préalablement inscrits pour la suivre. Les membres du Comité cités ci-dessous étaient eux réunis en présentiel de 10 à 12h dans une salle mise à disposition par notre Vice-président Denis Elbel.

Membres du Comité présents :

Bernard Duhem, Président, Denis Elbel, Vice-président, Simone de Butler, Secrétaire, Jean-Paul Mayeux, Trésorier, Maryline Simler, Christian Fuchs, Claude Eichwald, Joseph Wagner, Jean Rapp, Gilbert Kuntz et Vincent Couvreur. Deux membres du Comité suivaient également l'AG en visioconférence : Jean-Christophe Brua et Rémy Claden

Notre prestataire de services informatiques, Léonard Class et trois adhérents étaient également présents dans la grande cave à vins de la maison alsacienne de Denis Elbel.

Présentation de l'ordre du jour et déroulement du vote.

La convocation à l'AG, une note explicative des résolutions soumises au vote et une note explicative des procédures de vote via « Balotilo » et d'inscription pour le suivi de l'AG via Zoom (Cf. Annexe 1) avaient été adressées le 1^{er} juin 2021 par courrier postal aux adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2020 et aux nouveaux adhérents ayant rejoint notre association entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2021.

Le rapport moral 2019-2020, les rapports financiers 2019 et 2020, les rapports des réviseurs aux comptes 2019 et 2020, et le rapport d'orientation 2021 avaient été mis sur le site asma.fr avant l'envoi des convocations, permettant ainsi à tous les adhérents de voter en toute connaissance de cause.

En l'absence de l'assemblée des adhérents, le vote s'est fait principalement par voie électronique :

- ✓ 885 adhérents ont été appelés à voter dont 843 par internet et 42 par courrier, ces derniers ne disposant pas d'une adresse mail.

- ✓ 290 adhérents ont participé au vote, soit environ 33% des inscrits, dont 273 par vote électronique et 17 par courrier.

Le Président Bernard Duhem a présenté le rapport moral 2019-2020, préparé pour la partie les concernant, par plusieurs membre du Bureau.

Rappel des instances statutaires.

Toutes ces remarques sont tirées de l'analyse du PowerPoint présenté par le président, des réactions enregistrées par visioconférence ainsi que celles émanant de la salle.

✓ **L'Assemblée Générale.**

Lors de la dernière AG tenue en présentiel le 12 mai 2019 à Westhoffen, notre association comptait alors 600 adhérents à jour de cotisation au 31 décembre précédent. Au 31 décembre 2020, l'ASMA comptait 802 adhérents à jour de cotisation. Cette progression significative peut être attribuée à une activité soutenue ayant généré une forte présence médiatique, à la grande réactivité des membres actifs du Comité mais également à l'implication d'adhérents qui prennent leur rôle de sentinelle très à cœur et qui constituent de vrais acteurs pour l'association.

- ✓ **Le comité**, formé à présent de 21 membres (Cf. Annexe 2) se réunit quatre fois par an et élit les membres du Bureau. Il propose, délibère et vote.
- ✓ **Le bureau**, formé de 12 membres est l'exécutif de l'association.

La communication.

Il convient de distinguer communication externe et interne :

- ✓ S'agissant de la communication **externe**, elle est passée par les canaux audiovisuels tels que France Bleu Elsass, France 3 Alsace, TF1.
- ✓ Dans sa version écrite, pas moins de 16 articles ont été consacrés à la démolition de la maison Greder à Geudertheim dont 12 parus dans les *DNA*. Il faut y ajouter des journaux à tirage national comme le Figaro, après que Stéphane Bern eut donné un retentissant écho national à cette affaire.
- ✓ Les réseaux sociaux : l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne a sa page Facebook gérée par Jean Rapp. Elle compte près de 1 000 « likes » et 400 000 « interactions ».
- ✓ Pour ce qui concerne la communication **interne** à destination des adhérents, la revue annuelle 's Blättel, tirée à 2 200 exemplaires en 2020, est également adressée aux maires des 880 communes d'Alsace, aux autres décideurs politiques alsaciens (députés, sénateurs, conseillers départementaux, etc..) ainsi qu'à nos différents partenaires. Simone de Butler en est la rédactrice en chef.
- ✓ 's Blättle, revue numérique bimestrielle, gérée par Maryline Simler, rassemble 3 300 abonnés.

- ✓ Une carte de vœux « pédagogique » comportant le rappel des objectifs de l'ASMA version festive et conviviale, est également envoyée aux mêmes destinataires que la revue annuelle 's Blättel.

Notre objectif principal est celui de la sauvegarde du patrimoine, pris dans son sens large :

A cette fin, il convient de le connaître pour mieux :

Le restaurer ou le réhabiliter

- ✓ Les Stammtisch qui ont fait notre réputation ne se sont plus tenus pour raison sanitaire, ni en 2020 (à/c de fin février) ni jusqu'à ce jour en 2021. Le prochain, le 11 septembre 2021 est toutefois prévu dans un lieu presque emblématique qui est celui de la ferme s'Hartzjerje à Saessolsheim.
Pour mémoire 18 rencontres se sont tenues en 2019 à la fois dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, qui ont réuni pas moins de 600 personnes.
- ✓ Trois formations techniques ont également été proposées à nos adhérents et autres amateurs en 2019. Il conviendra de les relancer lorsque la situation sanitaire permettra de le faire en toute sécurité.

Veiller sur lui et agir font également partie des attributions de l'ASMA.

Quelques exemples remarquables ont été présentés lors de l'AG :

✓ Dans le Haut Rhin

Christian Fuchs et Rémy Claden ont ainsi rendu près de 250 visites soit pour le compte de l'ASMA, mais également en coordination avec le CAUE 68 et le Conseil départemental 68. Christian Fuchs dit que le bouche à oreille fait bien avancer les choses et présente quelques exemples :

A Tagolsheim dans le Sundgau une prestigieuse grange du XVIème siècle à poteaux de fond fait l'objet d'une restauration avant la vente.

A Saint-Bernard, sur un ancien chantier de Marc Grodwohl, c'est une reprise de charpente sur une maison du XVIIIème siècle qui a bénéficié de leurs conseils, alors que de toute évidence la couverture neuve avait défiguré la maison.

A Hégenheim, la synagogue est reprise par une Fondation suisse appartenant à Mimi Von Moos ; elle sera transformée en plate-forme transnationale pour les arts contemporains.

A Lucelle, Rémy Claden est maître d'œuvre pour la restauration du toit d'une grange, soit 500 M² de tuiles plates.

A Montreux Vieux, le presbytère, lieu mythique des premières restaurations de Maisons Paysannes d'Alsace, fait l'objet d'une reprise de toute la charpente pour 1 M d'euros.

✓ Dans le Bas Rhin

Denis Elbel présente trois dossiers dans le Bas-Rhin :

A Geudertheim, le 30 septembre 2020, la maison Greder datant de 1662 n'aura pas résisté à l'entreprise de démolition ordonnée par la commune. Bien que figurant sur la base Mérimée et en dépit de la mobilisation massive contre ce funeste projet, l'ASMA a enregistré ici un échec. Mais dans son malheur, le retentissement médiatique a été tel que des lignes ont bougé, notamment, auprès des élus rendus plus sensibles par cette affaire à la question de la sauvegarde du patrimoine.

A Durningen, c'est une situation inverse, un projet de démolition d'une maison du début du XVIIIème siècle a été contrecarré par l'intervention de l'ASMA. Un accord a été trouvé entre la maire d'alors, le propriétaire et l'architecte pour sauvegarder la maison ancienne (pour laquelle une subvention pourra être demandée) et démolir à l'arrière une grange, (ne présentant pas un intérêt particulier), sera remplacée par un immeuble de rapport d'une volumétrie équivalente.

La plus grande réussite de l'ASMA réside dans la signature en décembre 2020 d'une convention cadre avec la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland, la première du genre, visant à l'inventaire et à la protection pour au moins 25 ans de 1 000 maisons supplémentaires dans 20 villages de cette Communauté de communes.

Le réseau partenariat institutionnels et associations, auquel il faut aujourd'hui ajouter les ABF avec lesquels une coopération active s'est instaurée.

Le rapport moral 2019-2020 a été approuvé par 257 votes pour, 1 contre et 32 abstentions.

L'AG fut ensuite consacrée à la présentation :

- ✓ Du rapport financier 2019-2020, présenté par Jean-Paul Mayeux, où l'on voit que les dons de soutien représentent plus de 30% du montant des cotisations, et que la répartition géographique des adhérents reste stable : 66% dans le Bas-Rhin, 22% dans le Haut-Rhin, 10% dans les autres Départements et 2% à l'étranger. La situation de trésorerie de l'association progresse encore significativement, garantissant ainsi notre totale indépendance.

Les rapports financiers 2019 et 2020 ont été approuvés respectivement par 248 votes pour et 42 abstentions, et par 247 votes pour, 1 contre et 42 abstentions.

- ✓ Du rapport pour les exercices 2019 et 2020 des réviseurs aux comptes, présenté en visioconférence par Monsieur François Robert. Ils ont, cette année encore, donné quitus à notre Trésorier Jean-Paul Mayeux pour sa gestion des comptes de l'ASMA et loué la qualité de son travail.
- ✓ Du renouvellement du mandat des réviseurs aux comptes. Monsieur Joseph Willé ayant souhaité mettre fin à son mandat à l'issue de cette AG, a été remplacé par Madame Stéphanie Douté, experte comptable en activité, qui, à compter de

l'exercice 2021, révisera nos comptes avec Monsieur François Robert. Au nom du Comité, notre Trésorier a tenu à remercier Monsieur Joseph Willé pour le formidable travail accompli durant de nombreuses années.

Les mandats des réviseurs aux comptes pour les exercices 2020 et 2021 ont été respectivement approuvés par 260 pour et 30 abstentions, et par 243 pour, 2 contre et 45 abstentions.

- ✓ Du renouvellement pour 3 ans de 6 membres du Comité à/c de 2020 et de 10 autres à/c de 2021.

Tous ont été réélus avec des votes « pour » compris entre 255 et 269 accordés par les 290 adhérents ayant pris part au vote.

- ✓ Du rapport d'orientation : 2022 sera l'année du cinquantenaire de l'association fondée en 1972. L'ASMA envisage de fêter dignement cet événement et se donne comme objectif d'atteindre les mille adhérents.

Le rapport d'orientation a été approuvé par 258 votes pour, 3 contre et 29 abstentions.

Parmi les pistes d'action envisagées dans le rapport d'orientation, le Président Bernard Duhem a souligné que la nouvelle CeA (Collectivité européenne d'Alsace) créée au premier janvier 2021, était pour l'ASMA une opportunité à saisir pour en attendre :

- ✓ un engagement pour la sauvegarde du patrimoine en suspendant notamment le financement de projets contraires à la non-préservation du patrimoine ;
- ✓ la mise en œuvre d'un véritable inventaire du patrimoine bâti à l'instar de ce qui a été fait par l'ASMA dans la CoCoKo, puisque l'action d'une association malgré toute la bonne volonté de ses acteurs n'y suffira jamais ;
- ✓ un engagement ferme sur la restauration du bâti patrimonial encore existant.

Pour l'ASMA également, qui ne souhaite absolument pas se cantonner dans un rôle de dénonciateur des démolitions mais plutôt de partenaire et de fédérateur des bonnes volontés, l'engagement consiste à :

- ✓ développer les médiations entre propriétaires, communes, ABF, architectes, promoteurs. Les exemples réussis ont montré que cette synergie était facteur de succès plutôt que les projets menés dans la dissimulation et l'absence de concertation démocratique ;
- ✓ contribuer davantage aux restaurations en recherchant des solutions alternatives aux démolitions.

« Bulldozer d'Or 2021 » et « Trophée ASMA 2021 ».

Avant de passer aux questions diverses, un palmarès diabolique a opposé le récipiendaire du « Bulldozer d'Or 2021 », Monsieur Pierre Gross, maire de Geudertheim à Monsieur Justin Vogel, Président de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland et maire de Truchtersheim, auquel a été décerné le « Trophée ASMA 2021 » pour son action saluée avec enthousiasme par tous les membres du Comité de l'ASMA. Denis Elbel est chargé de le lui remettre.

La séance s'est terminée par les questions les plus intéressantes bien que qualifiées de « diverses ».

- ✓ Proposition de rencontre avec le propriétaire, en vue d'écrire un article consacré au moulin de Berstett à publier dans 's Blättel 2022
- ✓ Visites conjointes menées avec les ABF du secteur à Oberhausbergen, Soultz-sous-Forêts, Wangen, Benfeld, et Nordhouse. A Nordhouse, l'ASMA a pu convaincre le nouveau maire de procéder au repérage des maisons à protéger, avec l'aide d'un de ses adhérents qui habite la commune. En effet, 20% d'entre elles, souvent inscrites sur la base Mérimée et surtout soigneusement répertoriées dans un ouvrage publié en 1983 par Maisons Paysannes d'Alsace, ont d'ores et déjà disparu.
- ✓ Un autre problème se pose au sujet des maisons annoncées protégées dans le préambule des PLU et qui ne le sont pas en réalité lorsqu'on procède à une lecture approfondie du document. Christian Fuchs met en garde contre les "révisions" des PLU. Elles ne vont pas toujours dans le sens souhaité, loin s'en faut, et éliminent des maisons à protéger alors que les "modifications" causent moins de dégâts puisqu'elles n'autorisent que des ajouts.
Dernier paradoxe relevé lorsqu'on lit un PLU : on protège tout, des grenouilles aux hamsters, à l'exception des maisons alsaciennes. Il faudra en passer par une loi pour lever cette insuffisance et mettre fin à ces tergiversations, afin de rendre obligatoire et non plus optionnel un ambitieux volet protection du patrimoine bâti des communes d'Alsace.
- ✓ L'ASMA se doit de définir les critères les plus précis possibles pour affirmer qu'une maison menacée de démolition est en fait récupérable.
- ✓ À Nordhouse, pour contrer la démolition d'une superbe maison située au n° 137, Impasse de l'III, une délibération spéciale du Conseil municipal pour la protéger sur la base de l'avis de l'ABF obtenu par l'ASMA devrait permettre de la sauvegarder.
- ✓ Autre problème épineux soulevé, celui de l'avis des habitants, propriétaires citoyens dans le cas d'un classement : celui-ci ne minore la valeur du bien que de 10% au maximum. A titre de comparaison, dans le cas de terrains rendus non constructibles (cas de plus en plus fréquents), la valeur est divisée par cent. Il s'agit donc de ne pas se tromper de combat.
- ✓ Claude Eichwald insiste enfin sur la nécessité de réhabiliter le patrimoine bâti encore existant plutôt que procéder à des démolitions coûteuses, alors que les centres de retraitement des déchets arrivent à saturation. La question du libre permis de démolir a enfin été soulevée. Dans le cadre des simplifications administratives ce droit s'est glissé subrepticement dans les dispositifs et particulièrement en Alsace semble-t-il. Il s'agit donc de militer pour que l'instauration du permis de démolir ne soit pas une simple option mais une obligation pour les communes.

Pour finir nous avons partagé deux raisons de nous réjouir

- ✓ Celle d'avoir pris la décision de confier la défense de notre cause à des professionnels aguerris tant pour l'avocat que pour le webmestre, ou encore le graphiste et l'imprimeur de nos publications papier.

- ✓ Celle d'avoir pris l'attache de deux sénatrices sensibilisées à la défense du patrimoine, Mesdames Sabine Drexler et Elsa Schalck.

Fait à Schnersheim, le 04 juillet 2021.

Bernard DUHEM
Président de l'ASMA

Simone de Butler
Secrétaire de l'ASMA

PJ :

Annexe 1 : Convocation à l'AG datée du 1^{er} juin 2021.

Annexe 2 : Liste des membres du Comité de l'ASMA à l'issue de l'Assemblée Générale 2021.

Annexe 3 : Procès-verbal de dépouillement du vote des résolutions 2021.